



LE
ROSAIRE
POUR
TOUS.



BULLETIN MENSUEL

PUBLIÉ PAR

LES PERES DOMINICAINS

DU

COUVENT DE ST-HYACINTHE,

P. Q. (CANADA).

Abonnement : 15 cents par an.

Vol. I. No. 2. Fevrier 1897.

LES ABONNEMENTS VONT DE JANVIER A JANVIER.

INDULGENCES DU TRES SAINT ROSAIRE.

I. Principales Indulgences partielles.

10 Cinq ans et cinq quarantaines pour chaque *Ave Maria*, c'est-à-dire deux mille jours par grain.—Cat. Pie IX, 1862, n° IX.—Cette indulgence est bien supérieure, comme on le voit, à celle des chapelains Croisiers qui n'est que de 500 jours par grain ; mais pour la gagner il ne suffit pas d'être du Rosaire vivant, il faut appartenir à la Confrérie du grand Rosaire de saint Dominique.—De plus les associés de la Confrérie du grand Rosaire gagnent :